ASFC aujourd'hui : Informations commerciales pour les intervenants

Numéro 1, été 2011

Bienvenue au numéro de lancement du bulletin *ASFC aujourd'hui : Informations commerciales pour les intervenants*! Le bulletin a pour but de vous fournir des comptes rendus sur les programmes et les services commerciaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et ses intervenants, entre les réunions du Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF).

Vous trouverez dans ce premier numéro des nouvelles importantes au sujet des programmes commerciaux de l'ASFC, comme le Manifeste électronique, Partenaires en protection, et les programmes destinés aux importateurs et aux exportateurs. Nous vous encourageons à soumettre des suggestions d'articles en vue des numéros futurs, car ce bulletin vise à vous tenir au courant des programmes commerciaux de l'ASFC qui vous intéressent le plus. Veuillez envoyer vos suggestions par courrier électronique au Secrétariat du CCACF, à BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca.

Merci.

Cathy Munroe, présidente
Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière

À l'intérieur

- *Manifeste électronique*
- *Partenaires en protection*
- *Programmes d'importation*
- *Programmes d'exportation*
- *Programme des messageries d'expéditions de faible valeur*
- *Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC*

Le Manifeste électronique – Préparation des transporteurs routiers

Les transporteurs routiers constituent le premier groupe de clients qui participera au programme du Manifeste électronique de l'ASFC. L'une des principales façons dont l'ASFC informe les transporteurs, en particulier les petites et moyennes entreprises, au sujet des exigences du Manifeste électronique sont les présentations en ligne offertes aux intéressés.

Il est possible de visionner sur le site Web de l'ASFC une présentation à l'intention des transporteurs routiers qui fournit des renseignements au sujet des processus frontaliers du Manifeste

électronique sous forme de diaporama Cisco WebEx et de présentation Microsoft PowerPoint. Les transporteurs routiers peuvent également s'inscrire à un webinaire en direct en suivant les instructions fournies dans la section sur le Manifeste électronique du site Web de l'ASFC.

Le portail du Manifeste électronique sera par ailleurs à la disposition de tous les transporteurs routiers souhaitant transmettre leurs informations préalables à l'arrivée à l'ASFC par Internet. Il est recommandé aux transporteurs prévoyant utiliser le portail de soumettre dès maintenant une demande pour obtenir le secret partagé nécessaire à l'inscription au portail du Manifeste électronique la première fois qu'on y accède. L'ASFC fournira les secrets partagés une fois que le portail sera devenu accessible. Veuillez consulter périodiquement la section du Manifeste électronique du site Web de l'ASFC pour obtenir des nouvelles à ce sujet, ou vous inscrire à la liste de distribution du fil de nouvelles RSS.

Partenaires en protection – Harmonisation de la sécurité frontalière et de la chaîne commerciale

Le programme Partenaires en protection (PEP) de l'ASFC fait appel à la coopération du secteur privé pour améliorer la sécurité frontalière et la sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement, pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme, et pour aider à détecter ainsi qu'à prévenir la contrebande. Le Canada et les États-Unis (É.-U.) ont convenu d'harmoniser le programme PEP de l'ASFC et le programme Customs-Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT) du Service des douanes et de la protection des frontières des É.-U. La mesure vise à rationaliser les processus dans la mesure du possible et autant que souhaitable, ainsi qu'à harmoniser les programmes pour le bénéfice de ceux qui désirent participer aux programmes, des participants et des deux organismes.

Le Canada et les États-Unis ont adopté une approche de mise en œuvre progressive. La première phase a débuté en janvier 2011 et a comporté l'essai d'un processus commun de demande de participation ainsi qu'une détermination des risques et des meilleures pratiques. Cette phase a depuis lors pris fin et les programmes sont sur le point d'accueillir les quatre premiers membres ayant profité de l'uniformisation. La deuxième phase, l'harmonisation des transporteurs routiers, doit débuter au cours de l'automne 2011. Les intéressés pourront, dans le cadre de la phase II, soumettre une seule demande de participation pour participer à la fois au PEP et au programme C-TPAT; une seule validation sur les lieux de leurs activités sera nécessaire au lieu d'une pour chaque programme. Notre prochain bulletin fournira de plus amples renseignements au sujet de la phase II de la mise en œuvre du PEP!

Programmes d'importation – Sécurisation du transport du fret au Canada

L'ASFC a apporté trois changements importants au programme d'importation afin de sécuriser le transport du fret au Canada. Ces changements sont axés sur les codes du Système harmonisé (SH) au moment de la mainlevée, l'échange de données informatisées (EDI) et l'élimination du programme des transporteurs assujettis à la post vérification.

Le changement à la politique sur les codes SH obligatoires vise l'augmentation du nombre de lignes exigeant un code SH de cinq lignes à la totalité des lignes au moment de la mainlevée. L'exigence sera implantée graduellement et sera assortie d'une solution de rechange provisoire jusqu'à la mise en application à pleine échelle du Manifeste électronique. Des directives concernant la solution provisoire seront communiquées dans un proche avenir. Pour plus de renseignements, consulter l'Avis des douanes 11-005.

Le changement apporté à la politique de l'EDI obligatoire vise à obliger les importateurs à transmettre électroniquement la documentation pour la mainlevée en faisant passer la transmission électronique obligatoire de 100 lignes à la totalité

des lignes prévues selon la capacité des systèmes dans le cadre d'une approche progressive s'étalant jusqu'en 2012. Pour plus de renseignements, consulter l'Avis des douanes 11-004.

Le programme des transporteurs assujettis à la post vérification sera éliminé le 31 juillet 2014. Après cette date, les privilèges accordés aux transporteurs assujettis à la post vérification seront uniquement accordés dans le cadre du Programme d'autocotisation des douanes. Pour plus de renseignements, consulter l'Avis des douanes 11-008.

Programmes d'exportation – Amélioration de la déclaration des exportations

L'ASFC est en train de revoir l'une de ses quatre méthodes de déclaration des exportations, la déclaration sommaire, qui permet aux exportateurs autorisés de communiquer les données sur leurs exportations mensuellement à Statistique Canada, après que les marchandises ont quitté le Canada. L'examen effectué prévoit une réévaluation de l'admissibilité de tous les participants au programme de déclaration sommaire (PDS) en vertu des critères existants relatifs au transport en vrac ou à l'homogénéité.

L'ASFC est en train de mettre au point, en préparation à la réévaluation, un formulaire de participation au PDS pouvant être rempli électroniquement, qu'elle mettra à la disposition de l'industrie au début de l'automne au cours de la phase de consultation de l'examen. Les exportateurs souhaitant soumettre à l'ASFC une demande d'autorisation de déclaration mensuelle de leurs exportations devront remplir le formulaire. De plus, les participants existants devront remplir une nouvelle demande permettant à l'ASFC de déterminer s'ils continuent à satisfaire aux exigences du programme. Une fois le formulaire de demande de participation au PDS approuvé, il sera accessible dans la section des formulaires du site Web de l'ASFC.

Programme des messageries d'expéditions de faible valeur – Fourniture d'un service accéléré sûr

Comme annoncé lors de la réunion du CCACF des 7 et 8 juin 2011, ainsi que dans le compte rendu du moratoire du 22 juin 2011, l'ASFC ajoutera trois exigences d'admissibilité supplémentaires pour la participation au Programme des messageries d'expéditions de faible valeur (EFV). Outre l'exigence existante pour les participants d'être des transporteurs cautionnés, les sociétés doivent:

- être reconnues comme transporteurs ou services de messageries cautionnés du PEP;
- permettre à l'ASFC d'utiliser leurs systèmes exclusifs aux fins de la déclaration, de la mainlevée et de l'évaluation des risques;
- transmettre à l'ASFC les données sur leur fret avant l'arrivée, comme les sociétés le font déjà dans le cas des expéditions de haute valeur. (Cette exigence entrera en vigueur à une date ultérieure.)

Les nouvelles exigences d'admissibilité assureront une harmonisation du Programme des messageries EFV avec les autres filières d'importation de l'ASFC ainsi qu'avec les normes internationales de l'Organisation mondiale des douanes, le maintien d'un service accéléré au sein d'un environnement sûr et le fonctionnement du programme dans le cadre du mandat de l'ASFC en assurant un équilibre adéquat entre la facilitation et la sécurité.

La date limite fixée pour que les participants signalent leur intention de se retirer du Programme des messageries EFV ou d'y demeurer a été

prolongée au **15 octobre 2011**. Les participants doivent communiquer par courriel avec Wendy Guard, gestionnaire, Programme des messageries EFV, à Wendy.Guard@cbsa-asfc.gc.ca, ou avec Vincent Millar, conseiller principal en matière de programmes, Programme des messageries EFV, à Vincent.Millar@cbsa-asfc.gc.ca.

Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC – Amélioration de la prestation des services

On a lancé en 2010 l'initiative Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA), grand projet de l'État assujetti à un échéancier de huit à neuf ans, en vue de la mise en application d'améliorations fort nécessaires au mode de prestation des services de l'ASFC à sa clientèle commerciale ainsi qu'à la gestion et à la déclaration de ses recettes, et modernisant la façon dont l'ASFC administre ses programmes du secteur commercial.

La première réunion du sous-comité du CCACF sur la GCRA s'est tenue en mai 2011 et a été axée sur le projet du grand livre des débiteurs (GLD), première phase de la GCRA. Les sujets discutés ont compris l'harmonisation des dates de paiement et l'harmonisation des périodes de facturation et des calendriers comptables. La prochaine réunion du sous-comité de la GCRA se tiendra les 30 et 31 août 2011. Parmi les principaux points à l'ordre du jour mentionnons les revues générales de scénarios relatifs au GLD, les identificateurs-clients uniques et l'état futur de la GCRA.

Vous pouvez prévoir l'insertion d'une nouvelle section sur la GCRA à l'intérieur du site Web de l'ASFC au cours de 2011. Entre-temps, veuillez transmettre vos questions par courriel à CBSA-ASFC_CARM-GCRA.

Votre Secrétariat du CCACF

Le Secrétariat du CCACF fait partie intégrante de l'Unité de la mobilisation des intervenants, au sein de la Division des partenariats de l'Agence. L'Unité gère les relations et les activités officielles et officieuses avec les intervenants de l'extérieur. Les conseils et l'orientation stratégiques fournis par l'équipe aident l'ASFC à demeurer réceptive à ses intervenants du secteur commercial et à ceux représentant les voyageurs. Si vous avez des questions au sujet des activités de mobilisation des intervenants de l'ASFC, veuillez communiquer avec Susan Savriga, gestionnaire, Unité de la mobilisation des intervenants, au 613-948-8569 ou à Susan.Savriga@cbsa-asfc.gc.ca.